

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

---

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL547

présenté par  
M. Mazars, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« partielle »,

insérer les mots :

« de l'enregistrement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.